

Construction bois Bien comprendre l'approche des bureaux de contrôle

Lundi 11 mars et Mercredi 10 avril 2019
Cormaranche en Bugey (01)
Visiobois

Formateur :	François Brillard Expert charpente bois Bureau Alpes Contrôles
Compétences techniques :	Calculs de dimensionnement structure bois Formation interne des nouveaux employés Participation aux commissions de normalisation Sous-traitance technique sur projets bois Evaluation des techniques innovantes
Activités professionnelles et annexes :	Intervenant à l'école des Mines d'Alès Intervenant à l'école Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois d'Epinal Intervenant à l'IUT de Nîmes en licence Pro CEB
Diplômes et titres:	Ingénieur ENSTIB - Epinal DEA Science du Bois - Nancy APICS Colorado Chapter 81 - Denver

Formations réalisées en partenariat avec :



Fibois AuRA répond aux critères



Avec le soutien des fonds mutualisés dédiés au plan de formation des entreprises de moins de 50 salariés :



Les actions de Fibois Auvergne-



Rhône-Alpes sont soutenues par :



Fibois AuRA est membre de :



Construction bois Bien comprendre l'approche des bureaux de contrôle

Lundi 11 mars et Mercredi 10 avril 2019
Cormaranche en Bugey (01)
Visiobois

Pré-requis: avoir de bonnes connaissances dans le secteur du bâtiment et travailler sur des chantiers nécessitant l'intervention de bureaux de contrôle.

Objectifs

- Aborder les aspects réglementaires et normatifs sur 4 points techniques liés à la construction bois : la sécurité incendie, les terrasses accessibles au public et support bois pour terrasse, les toitures chaudes et toitures froides et l'étanchéité sur supports bois.
- Appréhender les points soulevés par les bureaux de contrôles sur les thèmes abordés.

Programme : 2 journées (14 heures)

Jour 1 / 11 mars 2019

- Sécurité incendie

- Présentation des réglementations.
- Propagation du feu par les façades.
- Présentation de la nouvelle instruction technique 249.
- Nouveau guide sur l'utilisation du bois en façade.
- Réaction au feu - Résistance au feu.
- Isolants bio-sourcés en façade.
- Isolants bio-sourcés à l'intérieur.
- Base de la réglementation.
- Guide des isolants combustibles (habitation et ERP).

- Terrasses accessibles au public et support bois pour terrasse

- Généralités sur l'étanchéité.
- Protection.
- Pare-vapeur.
- Toitures isolées par-dessus.
- Toitures isolées par-dessous.
- Difficultés des caissons isolés.
- Systèmes sous avis technique.

Jour 2 / 10 avril 2019

- Réponses aux questions

- Toiture chaude et toiture froide

- Cadre technique.
- Cadre réglementaire.
- Pathologie.

- Etanchéité sur support bois

- Etanchéité des toitures.
- Etanchéité des locaux intérieurs.
- Protection à l'eau sous carrelage.



Construction bois Bien comprendre l'approche des bureaux de contrôle

Construction bois Bien comprendre l'approche des bureaux de contrôle

Lundi 11 mars et Mercredi 10 avril 2019
Cormaranche en Bugey (01)
Visiobois

Suivi et évaluation

Le formateur contrôlera l'acquisition des connaissances des stagiaires par des questions orales ou écrites tout au long de la session de formation.
L'organisateur de la formation évaluera la qualité de la formation par une fiche d'évaluation complétée par chaque stagiaire au terme de la session de formation.

Public visé : maîtrise d'ouvrage publique et privée, économistes, bureaux d'études, architectes, maîtres d'œuvre, charpentiers, constructeurs bois, etc.

Durée : 2 journées (14 heures)

Prix (pour les 2 journées)

620 € TTC (TVA 20 %) pour les adhérents Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne Archiform' ou interprofessions territoriales Rhône-Alpes.

720 € TTC (TVA 20 %) pour les non adhérents.

Chèque à libeller à l'ordre de Fibois AuRA. Le chèque sera débité au plus tôt 1 mois après la formation.

Rappel

Le nombre de stagiaires est limité à 16.

L'inscription est définitive à réception du règlement ou de l'accord de prise en charge de l'OPCA.

Une attestation de présence et une facture seront envoyées au terme de la formation.

Prise en charge de la formation

Fibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DIRECCTE AuRA.

La déclaration Datadock est validée.

Les conditions sont donc remplies pour une prise en charge par votre OPCA ou par le Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi ou tout autres organismes collecteurs.

Plus de renseignements

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79

Florence Malhière/Neige : contact.clermont@fibois-aura.org // Jean-Pierre Mathé : jp.mathe@fibois-aura.org

Fibois 01 : 06 80 03 42 13

Valérie Chevallon : v.chevallon@fibois01.org

Moyens pédagogiques et techniques

- ☐ Séance de formation en salle.
- ☐ Etude de cas concrets.
- ☐ Documents ressources en format papier.

Lundi 11 mars et Mercredi 10 avril 2019
Cormaranche en Bugey (01)
Visiobois

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION

Construction bois : bien comprendre l'approche des bureaux de contrôle
Lundi 11 mars et mercredi 10 avril 2019

Entreprise / Organisme :

Activité :

Nom du (ou des) stagiaires:

Prénom du (ou des) stagiaire(s):

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél :Mail :

☐ participera à la formation les 11 mars et 10 avril 2019 à Cormaranche ☐ 620 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)

Nombre de participants : ☐ 720 € TTC par stagiaire non adhérent (voir page 2)

Montant :€

Niveau d'instruction (scolarité)

- ☐ Niveau VI (en fin de scolarité avant la 3ème)
- ☐ Niveau V bis (fin de scolarité avant le lycée ou avant la terminale)
- ☐ Niveau V (fin de scolarité avant la terminale ou en terminale)
- ☐ Niveau IV (fin de scolarité en terminale ou juste après BAC)
- ☐ Niveau III (fin de scolarité après obtention d'un BAC + 2)
- ☐ Niveau II (fin de scolarité après obtention d'un BAC + 4)
- ☐ Niveau I (fin de scolarité après obtention d'un BAC + 5)

Statut de l'entreprise

- ☐ TPE (moins de 10 salariés)
- ☐ PME de 10 à 49 salariés
- ☐ PME de 50 à 250 salariés
- ☐ Plus de 50 salariés

Catégorie socio-professionnelle du dernier poste occupé

- ☐ Ouvrier - compagnon
- ☐ Employé
- ☐ Profession intermédiaire (agent de maîtrise)
- ☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure
- ☐ Artisan - Commerçant - Chef d'entreprise
- ☐ Agriculteur exploitant

Objectifs visé par la formation

- ☐ Sans objet - premier accès à l'emploi
- ☐ Développement / Elargissement des compétences
- ☐ Adaptation des compétences
- ☐ Reconversion vers un autre métier
- ☐ Evolution des méthodes de travail

A retourner par courrier avec le règlement à

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes
10 Allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES

Date / Cachet / Signature